

Sous la responsabilité de la commission de ski nordique **Skibec**, le **Circuit JH Lamontagne Sports** est le circuit régional de compétition en ski de fond pour les régions de Chaudière-Appalaches et de Québec.

1. Courses

Chaque saison, le circuit présente un calendrier de 5 courses de styles classique et libre. Le nombre de courses dans chaque style est alterné chaque saison, 3 libres et 2 classiques une année, 2 libres et 3 classiques l'année suivante. Les courses sont organisées par les clubs régionaux (Club Swix-Fisher Du Moulin Lac Beauport, La Balade, Hus-Ski, Castor-Kanik et Club Nordique Mont Saint-Anne).

2. Éligibilité

Toutes les courses du circuit sont sanctionnées par Ski de fond Québec. Elles sont ouvertes aux compétiteurs de tout âge, de tout calibre, provenant de toute région. Les compétiteurs doivent détenir une licence de Ski de fond Québec. Des licences d'un jour sont disponibles sur place lors des compétitions.

3. Catégories

Pour 2013-2014, le circuit JH Lamontagne applique le modèle de compétition de Ski de Fond Canada. Le tableau ci-dessous présente les catégories.

Catégorie Fille	Année de Naissance	Catégorie Garçon	Année de Naissance
Atome fille	2005 – 2008	Atome garçon	2005 – 2008
AF1	2007 – (2008)	AG1	2007 – (2008)
AF2	2006	AG2	2006
AF3	2005	AG3	2005
Pee wee fille	2002 – 2005	Pee wee garçon	2001 – 2004
PF1	2004 – (2005)	PG1	2004
PF2	2003	PG2	2003
PF3	2002	PG3	2002
		PG4	2001
Midget fille	2000 – 2002	Midget garçon	1999 – 2001
MF1	2001 – (2002)	MG1	2000-(2001)
MF2	2000	MG2	1999
Juvenile fille	1998 – 2000	Juvenile garçon	1998 – 1999
JVF1	1999 – (2000)	JVG1	1998 – (1999)
JVF2	1998		
Junior (B) fille	1996 – 1998	Junior (B) garçon	1996 – 1997
JBF1	1997-(1998)	JBH1	1997
JBF2	1996	JBH2	1996
Junior (A) femme	1994 – 1996	Junior (A) homme	1994 – 1996
JAF1	1995 – (1996)	JAH1	1995 – (1996)
JAF2	1994	JAH2	1994
Senior dame	1993 – 1983	Senior homme	1993- 1983
Senior U23 F	20 à 22 ans	Senior U23 H	20 à 22 ans
Senior F	23 à 30 ans	Senior H	23 à 30 ans
Maître dame	1982 et avant	Maître homme	1982 et avant
Maître F 1	31 à 40 ans	Maître H 1	31 à 40 ans
Maître F 2	41 à 50 ans	Maître H 2	41 à 50 ans
Maître F 3	51 à 60 ans	Maître H 3	51 à 60 ans
Maître F 4	61 à 70 ans	Maître H 4	61 à 70 ans
Maître F 5	71 ans et +	Maître H 5	71 ans et +

Consulter le document [modèle de compétition](#) pour plus d'info.

4. Frais d'inscription

Les frais d'inscription aux courses sont de :

- 13.00\$ pour les catégories d'Atome à Junior;
- 17.00\$ pour les catégories Senior à Maître et paranordique.

S'ajoutent à ces montants les frais d'utilisation du système Zone4, soit de 2\$ pour les Atome à Junior et de 3\$ pour les seniors et plus ainsi que le paranordique.

S'ajoutent, au besoin, les frais de licence d'un jour et des frais pour chaque inscription en retard déterminés par le club organisateur (voir point 5).

5. Inscriptions et remise des dossards

Les inscriptions sont acceptées jusqu'à 21 h le jeudi précédant la course. Les inscriptions se font suivant les modalités indiquées sur l'avis de course envoyé à chaque club et affiché sur le site de Skibec (www.skibec.ca). Passé ce délai, des frais supplémentaires peuvent être exigés.

Aucune inscription n'est acceptée le matin même de la course.

Pour tous les membres des clubs du circuit possédant leurs licences SFQ, les dossards sont remis en lots à une seule personne responsable pour chaque club. Le montant total correspondant aux inscriptions reçues d'un club doit être payé par chèque le matin de la course au club hôte et ce peu importe si les athlètes sont présents ou pas.

Tous les participants indépendants doivent payer leur inscription en ligne sur zone4.ca par carte de crédit. Ils pourront récupérer leur dossard le matin de la course selon les modalités indiquées dans l'avis de course.

6. Les départs

Lors des courses avec départs individuels, l'ordre des départs est déterminé par tirage au sort et la liste est affichée dans l'heure précédant la course.

Lors des départs de masse, les compétiteurs sont placés sur les premières lignes en fonction de leurs rangs au cumulatif de la saison en cours. Les compétiteurs non inscrits au cumulatif sont placés aléatoirement sur les lignes suivantes.

7. Protêts

7.1

Un versement de 25 \$ sera exigé pour chaque **protêt** logé. Le montant sera conservé par le comité organisateur advenant le rejet du protêt.

7.2

Un protêt peut être soumis seulement par un entraîneur de club s'il croit qu'un (361.3) compétiteur, un entraîneur, un organisateur, un officiel ou même un spectateur a enfreint un des règlements qui régissent la compétition. Il remet son protêt signé au secrétariat qui réunira le jury de la compétition par la suite. L'entraîneur peut déposer son protêt jusqu'à 30 minutes après l'affichage des résultats non officiels de chaque catégorie. Le jury doit rendre une décision au plus tard une heure après la fin des compétitions de la journée. (Règlement 361.3 de SFC)

7.3

En cas de divergence ou de litige persistant concernant les présentes règles, c'est **le règlement de Ski de Fond Canada** qui prévaudra et le jury tranchera le débat.

8. Jury de compétition

8.1

Le jury de compétition comprend :

- le délégué technique;
- le directeur de course;
- le responsable du circuit JH Lamontagne

8.2

Le jury de compétition doit vérifier si l'épreuve est organisée conformément aux règlements et selon l'intérêt des compétiteurs.

8.3

Les devoirs du jury de compétition sont explicités dans le document de règlements, novembre 2009, de Ski de fond Canada.

8.4

Le procès-verbal des réunions du jury doit être dressé par le secrétaire de la réunion et revu par le DT. Un gabarit de document est disponible sur le site Web de ski de fond Québec.

9. Médailles et rubans

Selon le nouveau modèle de catégorisation mise en place, il y aura remise de médailles pour les trois premiers et de rubans pour les positions 4 et 5 de chaque catégorie.

En cas d'absence d'un récipiendaire, la médaille ou le ruban sera remis à un représentant du club.

10. Classement cumulatif

Le Circuit JH Lamontagne Sports étant le circuit de compétition des régions de Québec et Chaudière-Appalaches, seuls les résidents de ces deux régions incluant les indépendants, et les non résidents qui sont membres d'un des clubs du circuit participent au classement cumulatif. Les résultats des compétiteurs provenant de l'extérieur de ces régions et qui ne sont pas membres d'un club du circuit ne sont pas considérés lors du calcul des pointages.

Les pointages sont exprimés en pourcentages et calculés de la façon suivante pour chaque catégorie:

$$\frac{\text{Temps du premier athlète éligible au cumulatif}}{\text{Temps de chaque athlète}} \times 100$$

Le résultat de fin de saison est obtenu en additionnant, pour chaque athlète, les 4 meilleurs résultats sur 5 (3 meilleures sur 4 s'il devait y avoir une annulation de course). Pour la catégorie Atome, Juvéniles et Junior, les 3 meilleurs résultats (ou 2 si annulation d'une course), serviront à calculer le résultat final.

En fin de saison, pour les catégories atome à junior A, un trophée sera décerné à chaque athlète qui termine la saison en tête du cumulatif dans sa catégorie. Cependant, pour les catégories pee-wee, 2 trophées seront remis. Pour les garçons, un trophée sera remis au premier des sous-catégories PG1-PG2 ainsi qu'au premier des sous-catégories PG3-PG4. Pour les filles, un trophée sera remis à la première des sous-catégories PF1-PF2 ainsi qu'à la première de la sous-catégorie PF3. Ce trophée demeure la propriété du circuit et doit lui être remis à la fin de la saison suivante.

Les 3 premiers de ces mêmes catégories recevront une plaque commémorative ou l'équivalent.

Tout compétiteur devra avoir complété au moins 3 courses (2 pour la catégorie Atome, Juvénile et Junior) pour être éligible à un trophée ou une plaque.

11. Coupe JH Lamontagne Sports

Un classement cumulatif par équipe est établi en additionnant les points inscrits au cumulatif individuel par tous les membres en règle de chaque club (catégories atome à maîtres) et par leurs membres du volet Jackrabbit (les parents indépendants peuvent aussi courir pour le club de leur(s) enfant(s)). À noter que seule la moitié des points des catégories senior et maîtres sont retenus pour le cumulatif par équipe afin de favoriser les points récoltés par les plus jeunes.

En fin de saison, le club ayant obtenu le plus grand nombre de points est déclaré « Club Champion » et se mérite la Coupe JH Lamontagne Sports.

12. Sélection pour les Jeux du Québec

Les Jeux du Québec ont lieu tous les 2 ans, lors des années impaires. En ski de fond, depuis la saison 2008-2009, seules les catégories midget et juvénile y participent.

Deux courses du calendrier servent de finales régionales des Jeux du Québec. Une finale est tenue dans chacune des deux régions, l'une en style classique et l'autre en style libre.

Trois garçons et trois filles de chaque région y seront sélectionnés dans chacune des catégories admissibles en fonction de leurs résultats cumulatifs des finales régionales.

En plus des médailles du Circuit JH Lamontagne, des médailles des Jeux du Québec sont décernées aux trois premiers de chaque région dans les catégories atome à junior A, garçons et filles.

Pour pouvoir présenter une délégation aux Jeux du Québec, chaque région doit avoir tenu une finale régionale l'année précédente. Ainsi, il y a des finales régionales même les années où il n'y a pas de Jeux du Québec.